

La parole de l'Autre dans les récits de voyage des XIV^e et XV^e siècles

Au début du XIV^e siècle, les guides de voyage qui avaient cours jusqu'alors deviennent peu à peu plus personnels et laissent place à de véritables récits, qui se distinguent, comme le remarque Jean Richard, par le fait que le narrateur « entend faire connaître sa propre *peregrinatio* » (Richard 1996, 23).

Lorsqu'il décide de mettre par écrit son périple, le voyageur occupe donc plusieurs rôles : « il est celui qui raconte (le narrateur), celui qui témoigne grâce à ce que son voyage lui a permis de voir et d'entendre (le témoin), et aussi dans une certaine mesure celui qui se raconte (le héros) » (Guéret-Laferté 1994, 111-112). La situation narrative dans les récits de voyage est néanmoins souvent plus complexe. En effet, le voyageur peut avoir eu recours à un tiers pour le passage à l'écrit ou bien il peut également se diluer dans un 'nous' rendant problématique l'identification exacte du narrateur.

Dans *Sur les routes de l'Empire mongol. Ordre et rhétorique des relations de voyage aux XIII^e et XIV^e siècles*, Michèle Guéret-Laferté analyse la présence du narrateur dans le récit de voyage en la confrontant aux cinq fonctions du narrateur, mentionnées par Gérard Genette dans *Discours du récit*, qu'elle adapte aux particularités du genre étudié. Elle remarque, en ce qui concerne la fonction narrative, qu'un pacte se noue entre le narrateur et son lecteur dans le récit de voyage :

La relation de voyage se caractérise par le pacte référentiel que d'entrée de jeu le narrateur scelle avec son lecteur : « je vais vous raconter ce que j'ai vu » (Guéret-Laferté 1994, 112).

Le lecteur est donc amené à lire le récit de l'expérience individuelle du voyageur. Le discours du narrateur est central mais celui-ci se fait également parfois le relais de la parole des Autres et c'est ce qui précisément va nous intéresser. Notre communication se propose donc de mettre en lumière les variations de la parole de l'Autre dans les récits de voyage des XIV^e et XV^e siècles directement écrits en moyen français à travers ces questions : pourquoi le narrateur-voyageur, bien qu'il raconte un itinéraire personnel, a-t-il recours à des intermédiaires ? Comment cette parole de l'Autre est-elle portée à la connaissance du lecteur et dans quelles proportions ? Quand le narrateur-voyageur décide-t-il de se retrancher derrière des sources livresques ou folkloriques ? Nous postulons que l'étude de la parole de l'Autre, sa place et sa fonction offre un angle d'observation intéressant pour cerner l'évolution du récit de voyage et notamment la question de son individualisation.

1. Les situations narratives des récits de voyage

L'on pourrait être tenté de penser que la voix dominante que l'on entend dans le récit de voyage, à savoir celle du voyageur-narrateur, est bien plus facile à cerner que dans la fiction, dans la mesure où narrateur, auteur et personnage ne sont qu'une seule et même personne. Cette situation narrative est relativement analogue à celle de l'autobiographie. Il ne faudrait néanmoins pas perdre de vue que la narration est nécessairement postérieure au voyage et que l'écart entre le voyage et le récit est plus ou moins important selon les voyages. Certains pèlerins écrivent au jour le jour, l'anonyme parisien par exemple, tandis que d'autres écrivent bien des années après avoir voyagé, comme c'est le cas de Ghillebert de Lannoy. Or, l'un des objectifs affichés du récit de voyage est de rendre compte d'un itinéraire, de mimer le réel en quelque sorte. Comment peut-il y parvenir complètement quand des années séparent la date du voyage et la date d'écriture ?

D'autre part, nous sommes parfois confrontés à ce que Nicole Chareyron a désigné comme une « dichotomie entre l'instance agissante et l'instance pensante » (Chareyron 2013, 230). Autrement dit, il arrive que le rédacteur ne soit pas l'acteur principal de la relation voire qu'il n'ait pas pris part au voyage. La présence de cet intermédiaire aura un impact plus ou moins important sur la narration en fonction du rôle qu'il a joué.

La situation narrative mérite d'être éclaircie pour au moins deux ouvrages de notre corpus. Nous les présentons selon les degrés d'influence du tiers, du moins influant au plus influant.

L'écriture du récit d'Ogier d'Anglure, qui serait parti en Terre Sainte en 1395, aurait été confiée à un scribe, son serviteur ou celui de son beau-père, le seigneur de Sarrebruck. Néanmoins, dès les premières lignes du texte, c'est bien le seigneur champenois qui est présenté comme étant l'acteur principal du voyage. Le narrateur choisit de se diluer dans un nous collectif. Dès lors, on ne peut pas parler de relais supplémentaire de l'information mais plutôt de situation narrative floue. On peut légitimement s'interroger sur les rôles de chacun : Ogier d'Anglure est-il intervenu dans l'écriture ? A-t-il, par exemple, procédé à des sélections d'informations, ne serait-ce que ponctuellement ?

Le Canarien raconte l'expédition dirigée par Jean de Béthencourt et Gadifer de la Salle, partis de La Rochelle en 1402, aux Canaries. On conserve aujourd'hui deux manuscrits du *Canarien* qui diffèrent sur bien des points. On peut supposer qu'ils seraient deux versions distinctes du même original, aujourd'hui perdu, qui aurait été rédigé par des clercs, Pierre Boutier, peut-être le chapelain de Gadifer de La Salle, et Jean Le Verrier, chapelain de Jean de Béthencourt. Chacune de ces copies se présente en effet comme un plaidoyer en faveur de l'un ou l'autre des capitaines. Il serait ici hors de propos de donner toutes les raisons de la discorde qui éclata entre les deux hommes. Disons simplement que Jean de Béthencourt a su récolter toute la gloire de la conquête en particulier auprès du souverain d'Espagne et que cela a

fortement déplu à Gadifer de la Salle. Il résulte donc de cette discorde deux copies différentes car les intérêts des deux hommes étaient opposés : Gadifer, se considérant comme la victime de Jean de Béthencourt, se présente comme tel dans sa version tandis que Jean de Béthencourt met plutôt l'accent sur la conquête en reléguant Gadifer au second plan.

Essayons de rendre compte de la situation narrative. Le premier niveau de narration serait donc celui des clercs. Néanmoins, ont-ils écrit ensemble ou l'un après l'autre ? Quel est le rôle de chacun ? Rien dans les textes ne permet réellement de l'éclaircir. Voilà comment ceux-ci se présentent dans la version de Jean de Béthencourt :

Et nous, frere Pierre Boutier, moine de Saint Jouyn de Marnes, et Jehan Le Verrier, prestre et serviteur du dit Bethencourt dessus nommés, avons commencé à mestre en escrit le plus des choses qui luy sont advenues à son commencement, et aussi la maniere de son gouvernement, dont nous pouvons avoir eu vraie congnoissance de ce qu'il se party du royaume de France jusque au XIXe jour d'Avril mil CCCC et six, que le dit Bethencourt est arrivé es isles de par dessa : et la en advent est venue l'escripture en autres mains, qui la poursuivront jusques à la fin de sa conqueste (BETHENCOURT, *Livre nommé Le Canarien* A.C.P.P.T., c. 1490, 13).

La formulation : « est venue l'escripture en autres mains, qui la poursuivront jusques à la fin de sa conqueste » est assez ambiguë et a fait couler beaucoup d'encre. S'agit-il d'un relais entre les prêtres, Pierre Boutier ayant rédigé la première partie et Jean le Verrier la seconde ou bien les clercs désignent-ils une intervention extérieure non déterminée ?

Quoi qu'il en soit la situation narrative est complexe : les scribes, dans un premier temps, sont au moins deux. Si l'on considère qu'une version commune, écrite par les clercs, a réellement existé, il est possible de dégager un deuxième niveau de narration : celui de la réécriture des textes au profit de chacun de conquérants. Des éléments permettent de penser que Gadifer de la Salle est probablement lui-même le remanieur de la copie qui est à son avantage. Il l'aurait écrite en 1419 pour la remettre ensuite au Duc de Bourgogne. C'est le neveu de Jean de Béthencourt qui se serait chargé de réajuster la version favorable à son oncle en 1490. Cette intervention, effectuée fort tardivement et, qui plus est, par une personne n'ayant pas participé à l'expédition, a forcément affecté le texte.

Avant d'étudier un récit de voyage et plus particulièrement sa situation narrative, il paraît indispensable d'analyser le plus précisément possible les différents relais de transmission du texte qui ont pu l'affecter d'une manière ou d'une autre. Si cette remarque est valable pour les textes médiévaux dans leur ensemble, elle l'est particulièrement pour les récits de voyage car leur but est d'apporter un témoignage sur l'ailleurs : il est donc important que ce soit celui qui a vu le plus directement possible qui transmette.

2. La parole de l'Autre : témoignage sur l'Ailleurs

Intéressons-nous maintenant aux autres voix que les narrateurs font intervenir, ce qui constitue un autre maillon, un autre étage de la transmission de l'information dans les récits de voyage, en mettant pour l'instant de côté la question des sources livresques ou folkloriques.

Nous avons vu que la fonction testimoniale est constitutive des récits de voyage. En effet, le voyageur a fait l'expérience de l'ailleurs, il ne cesse donc d'affirmer que ce qu'il dit est vrai. C'est ce que Roland Le Huenen appelle « le topos de la transparence du discours » (Le Huenen 1990, 16). Cela est bien entendu à relier à la notion de pacte que le narrateur contracte avec ses lecteurs en s'engageant à raconter ce qu'il a vu ou entendu. C'est pour cela que le voyageur n'aura de cesse de rappeler qu'il a eu recours au sens visuel, ce qui garantit qu'il a eu un rapport direct avec l'élément, comme dans cet extrait :

Et iceluy chemin, lieux et passaiges avec la diversité des pays que il fault passer, mettre et rediger brièvement par escript, non pas par maniere de cosmographie ou aultres descriptions artificielles, mais simplement et ainsi que les choses se sont offertes en mon entendement pendant ledict voyage par moy fait et accomply, en redigeant au soir par escript ce que le jour avois veu digne de recit, en faisant loyal registre des choses dessusdictes, sans rien y adjouster ou obmettre de la verité, ainsi que par sens oculaire pouvons le congnoistre (Voy. Hierus. S., 1480, 2).

L'engagement à dire la vérité se traduit ici par la volonté de prouver un contact le plus direct possible avec la réalité : le voyageur a vu de ses propres yeux et, pour être certain de ne pas se laisser trahir par sa mémoire ou le moins possible, il consigne le soir même ce qu'il a vu dans la journée. Si l'important pour le narrateur est de témoigner et donc de garantir un contact le plus direct avec l'information qu'il relaie, quel va donc être l'intérêt pour lui de parsemer son récit de témoignages par ouï-dire ?

Le premier élément de réponse est de nature historique, lié à la mentalité du Moyen Âge qui avait une véritable culture de l'oral, comme le rappelle Paul Zumthor (Zumthor 1993, 307) :

La tradition du haut Moyen Âge tendait à préférer le témoignage de l'oreille à celui de l'œil : trait de culture lié aux pratiques de l'oralité dominante. L'ouï-dire prenait naturellement valeur d'autorité. La vue, au mieux, confirmait. Puis sa compétence s'étend. Elle triomphera à l'époque baroque. Au XIV^e siècle, l'esprit hésite encore. A la fin du XV^e, cette modernité s'impose aux plus sûrs d'eux-mêmes : ce que l'on connaissait jusqu'ici par on-dit, on le sait maintenant pour l'avoir universellement constaté.

Cette remarque de Paul Zumthor sur la prédominance progressive de la vue est à mettre en parallèle avec l'individualisation croissante du récit de voyage. En effet, le narrateur-voyageur, en attestant avoir vu, se porte garant et place bien au premier plan *son* expérience. Il y a donc « primauté du visuel » (Le Huenen 1990, 17), pour reprendre les mots de Roland Le Huenen, mais aussi primauté de l'expérience personnelle, ce qui participe de l'évolution du récit de voyage. -

Le témoignage par oui-dire va également permettre au narrateur de garantir ce qu'il avance, lorsqu'il estime, notamment, qu'un tiers est plus qualifié que lui pour apporter de l'information. L'intervention de l'Autre fait dans ce cas autorité. Il est alors souvent identifié et désigné par son champ de compétence. Il peut être par exemple marin, marchand ou encore religieux. Cependant, comment le narrateur peut-il se porter garant du discours de l'autre ? S'il ne peut pas garantir totalement l'information, il peut en revanche garantir la fiabilité de sa source en précisant, par exemple, qu'il lui accorde toute sa confiance. Il faut également qu'il s'efforce de trouver un témoin ayant lui-même vu directement l'élément qu'il mentionne. C'est important car sinon, le risque est grand de voir les relais se multiplier jusqu'à une perte du référent (Guéret-Laferté 1994, 174-178), comme dans cet extrait du récit de Pierre Barbatre (BARBATRE, *Voy. T.-C. P.*, 1480, 165) :

D'autre part nous fust dit a Candye, par ung jeune compaignon marchant, lequel s'estoit trouvé en Poulle a saint Nicollas du Bar, et affermoit avoir veu ung homme de Picquardie ou de Bourgoingne qui demourat a present a Paris. Et c'estoit trouvé en une noise en laquelle ung homme avoit esté tué et dont iceluy avoit eu pardon, et pour penitance luy estoit chargé aler audit saint Nicolas en voyage: et lequel pelerin luy avoit dit, juré et affermé sur ledit voyage que nouvelles certaines estoient venues a Paris comme nostre sire le Roy avoit perdu XI, mille hommes auprès de Tournay contre les Flamencz, et que a leur aide estoient les Englois, les Bretons, les Espaingnos et aultres: non obstant leur puissance le Roy avoit eue victoire et gagné le champ et qui mandoit par tout le royaume gens a toute puissance, desquelles nouvelles nous fusmes bien esbahis etc.

Pierre Barbatre apprend de la bouche d'un jeune compaignon marchand rencontré à Candie (Héraklion) que le Roi de France avait subi une défaite à Tournay. Or, cette information, lui-même la tient d'un homme originaire de Picardie ou de Bourgogne mais résidant à Paris, qui l'a quant à lui apprise d'une source très diffuse et non renseignée. On sait seulement qu'il s'agit pour ce dernier informateur d'une « nouvelle certaine ». En précisant que le contact le plus direct réside à Paris, en hésitant dans l'origine de son contact (Picardie ou Bourgogne) et en insistant sur les verbes garantissant le témoignage (« jurer », « affermer »), Pierre Barbatre montre sa volonté de transparence afin de garantir au mieux l'information rapportée dans son récit. On le voit bien, même dans ce cas précis où les relais de l'information sont multiples, il est primordial pour le narrateur-voyageur de se porter garant de l'information qu'il relaie.

Mais le narrateur peut également juger utile de rapporter une information pour la contredire ou plus communément pour la mettre à distance. Il a alors recours le plus souvent à des informateurs anonymes dont les paroles sont introduites par un vague « on dit », formant ainsi une masse indéterminée (Chareyron 2013, 212-214), sorte de rumeur qui peut même être contradictoire, comme dans ce nouvel extrait du texte de Pierre Barbatre (BARBATRE, *Voy. T.-C. P.*, 1480, 118) :

On dict que ladite ville a esté destruite par ung dragon lequel estoit pres de la en une caverne ou rocq sus la mer, et pour certain n'y demeure personne.

Notre corpus confirme bien la constatation de Paul Zumthor : la vue est en effet perçue comme étant le sens permettant de garantir au mieux l'information. L'expérience du voyageur est donc au tout premier plan. Il convoque néanmoins la parole de l'Autre pour apporter des informations qu'il n'a pu obtenir directement. Le narrateur-voyageur peut alors soit garantir la fiabilité de son informateur soit prendre de la distance avec ses propos.

3. L'insertion de la parole de l'Autre et ses modalités

3.1. Développement de la parole de l'Autre : le récit enchâssé

Du simple mot au récit enchâssé, la parole de l'Autre apparaît dans ses proportions les plus variées et elle s'inscrit dans le récit selon toutes ses modalités : du discours rapporté narrativisé au discours direct. Le plus souvent elle s'étend sur quelques lignes, quand sa fonction se limite simplement à apporter un témoignage supplémentaire, qu'il soit attesté ou mis en doute par le narrateur.

Pourquoi le narrateur décide-t-il de laisser entendre une autre voix que la sienne sur plusieurs pages, imposant ainsi une pause dans le récit des étapes du voyage ? Pourquoi décide-t-il subitement de détourner son récit de son but premier ?

Georges Lengherand, lorsqu'il se trouve en Égypte, ne manque pas d'évoquer le Nil. Il précise que sa crue, dont dépend l'agriculture égyptienne, est soumise au bon vouloir du prêtre Jean, ce roi légendaire auquel on a successivement attribué un royaume au-delà de la Perse puis en Abyssinie. Il choisit alors de porter à la connaissance du lecteur une histoire qu'un Vénitien, qu'il qualifie de « *très homme de bien crestien* » (LENGHERAND, *Voy. G.*, 1486-1487, 185), lui aurait rapporté à propos d'une visite rendue par l'ambassadeur du prêtre Jean au sultan d'Égypte (LENGHERAND, *Voy. G.*, 1486-1487, 185-188). Ce récit enchâssé commence par l'exposition du rituel accompagnant la réception des ambassadeurs. Cette description a-t-elle été apportée par le Vénitien ou est-elle à mettre au crédit du narrateur qui, informé par ailleurs de cette coutume, la transmet à son lectorat pour qu'il puisse comprendre la suite ? Rien dans le texte ne permet de le déterminer avec certitude.

Une fois le passage en revue du rituel terminé, le récit de la visite de l'ambassadeur reprend. Celui-ci brave les conventions et arbore une attitude orgueilleuse voire agressive envers le sultan. Leur échange – 3^e strate de la parole – est d'ailleurs rapporté sous forme de discours direct afin de préserver son dynamisme et de montrer le plus clairement possible l'attitude dominatrice de l'ambassadeur. Cette stratégie de narration a-t-elle été élaborée par le Vénitien ou par Georges Lengherand lui-même, dans un souci d'accrocher le lecteur ? Cette question se pose également pour la mise en suspens : les lecteurs, tout comme le sultan lui-même, se demandent pourquoi l'ambassadeur agit ainsi. Ce que nous apprendrons seulement à la fin de l'échange. L'enjeu de sa visite est de taille puisqu'il s'agit de permettre aux pèlerins chrétiens de pouvoir continuer à accéder au Saint Sépulcre sans encombre et gratuitement. Pour arriver à ses fins, l'ambassadeur a recours au chantage : si le sultan ne lui donne pas

satisfaction, le prêtre Jean empêchera les crues du Nil et l'Égypte sera ainsi plongée dans la famine.

Ce récit du Vénitien, parce qu'il fait connaître aux Occidentaux des rituels de la cour égyptienne et qu'il met en scène deux personnages exotiques, a probablement une fonction ornementale. En outre, par sa dramatisation, il entend capter l'attention des lecteurs. Mais il joue sans doute avant tout un rôle idéologique : montrer que l'Égypte, puissance musulmane, est en fait dominée par un souverain chrétien qui tient entre ses mains la vie du peuple en contrôlant les crues de son fleuve nourricier. Dans un climat politique encore fortement marqué par les Croisades, ce n'est pas négligeable. Nous pouvons ainsi affirmer que quand le narrateur cède la parole dans de larges proportions à un autre personnage, l'objectif de son intervention dépasse celui du témoignage classique.

3.2. *La langue de l'Autre : les xénismes*

Le voyageur peut également se faire écho de l'Autre quand surgissent sous sa plume des mots étrangers à sa langue. Il s'agit alors du xénisme, c'est-à-dire un emprunt qui n'a pas encore été intégré à la langue (Guérin 2003, 9).

Étant donné que le voyageur-narrateur dispose de bien des procédés de nomination, pour désigner une réalité extérieure à sa culture, quand va-t-il choisir de recourir au xénisme ?

Selon Olivia Guérin qui a étudié les processus de nomination des référents non répertoriés dans quelques récits de voyage en Afrique du XX^e siècle, le narrateur-voyageur recourra aux xénismes quand il voudra faire ressortir les particularités du référent nouveau, c'est-à-dire quand il voudra rendre compte de l'altérité sans l'adapter à la culture de son destinataire ou la gommer (Guérin 2003, 7-12). Ce sont alors les voyageurs qui auront été réellement confrontés à l'altérité et qui voudront la faire connaître aux lecteurs qui emploieront ce genre de formes.

L'auteur qui a le plus affectionné les xénismes est sans aucun doute Bertrandon de La Broquière. Certains, qui sont aujourd'hui plutôt à classer parmi les emprunts, comme par exemple *yaourt*, *caviar* et *kaimac*, sont sous sa plume les premières attestations référencées (DMF, TLFi).

Pourquoi cet auteur a-t-il plus qu'un autre de notre corpus employé des xénismes ? Bertrandon de La Broquière, sous couvert d'effectuer un pèlerinage, était en fait chargé d'une fine enquête de terrain. Il a vécu avec les Turcs et a pratiqué leur langue. Il a donc été plongé dans la culture orientale. Les autres pèlerins, quand ils arrivaient en Terre Sainte, restaient groupés et ils effectuaient plus un voyage dans le passé biblique qu'un voyage en Palestine (Surdel 1982, 325-329).

Assurément, il y a une volonté d'exotisme derrière l'emploi de ces xénismes surtout lorsqu'il existe un équivalent en français du mot étranger employé. Racontant une soirée bien arrosée, Bertrandon de La Broquière précise par exemple qu'un de ses hôtes le désigne par le terme turc « kardays », aujourd'hui « kardeş », l'équivalent

en français de *frère*. Probablement le mentionne-t-il pour montrer sa bonne intégration parmi les Turcs :

Ilz commencerent estre mal contentz de moy pour ce que je ne buvoye comme eulx et leur sambloit que je leur faisoye grant tort. Adont l'un d'eulx de qui j'estoye le plus acointé lequel me appelloit kardays, c'est à dire frere, dist qu'il beuveroit pour moy affin que les aultres fussent contens de moy. Il beut à son tour et au mien jusques ad ce que la nuyt vint qu'il nous en failly aler à nostre kan... (LA BROQUIÈRE, Voy. Outr. S., c.1455-1457)

Déterminer la fréquence des xénismes dans une œuvre est un bon repère pour estimer la confrontation et l'ouverture à l'altérité du voyageur. Les xénismes sont nombreux dans l'œuvre de Bertrandon de la Broquière car ce voyageur, d'une part, a vécu aux côtés des Turcs et, d'autre part, est soucieux de rendre compte de l'altérité telle qu'il l'a observée. Il va donc employer des xénismes et émailler son récit d'expériences personnelles.

L'on voit bien que la représentation de la parole de l'Autre est symptomatique de la personnalisation des récits de voyage. En effet, les narrateurs-voyageurs vont avoir de plus en plus à cœur de raconter leurs itinéraires personnels et ce faisant, ils vont parsemer leurs récits d'anecdotes personnelles, dans lesquelles ils laissent une place à la parole des Autres. Souhaitant rendre compte de leurs propres parcours, ils vont devoir procéder à une mise en récit où ils vont jouer sur toute la gamme de la représentation des paroles.

4. L'intertexte des récits de voyage

Ce que nous entendons par parole de l'Autre peut également se décliner autrement dans nos récits. Les narrateurs-voyageurs vont en effet parfois succomber à la tentation d'intégrer des pans entiers d'autres œuvres : autres récits de voyage ou des fragments d'encyclopédie. C'est ce que remarque Jean Richard (Richard 1996, 40) :

Certains auteurs du XV^e siècle finissent par donner à leurs ouvrages la forme de véritables compilations, en incorporant à leur propre relation des textes entiers empruntés à d'autres sources, tantôt sous une forme qui individualise chacun de ceux-ci, tantôt de façon plus élaborée.

Pourquoi les voyageurs-narrateurs, alors qu'ils ont à cœur de se porter garants de leurs récits ont-ils recours à d'autres sources, qui plus est, la plupart du temps, sans les nommer, jusqu'à parfois devenir de véritables compilateurs ? Nous mettons là le doigt sur un paradoxe du récit de voyage : il veut dire le monde de manière transparente et en même temps, il est éminemment dialogique. -

Selon Paul Zumthor, comme les voyageurs étaient conscients de rapporter des faits extraordinaires, à peine croyables, ils incorporaient d'autres sources à leurs récits, afin de paraître plus crédibles (Zumthor 1993, 303). Sans doute les auteurs de récits de voyage étaient-ils soumis à une double contrainte : à la fois il leur fallait rapporter de la merveille, qui était attendue du lectorat car l'Ailleurs est synonyme de

merveilles, mais, en même temps, il devait s'agir d'une merveille sans doute déjà familière à la culture européenne pour ne pas déstabiliser les lecteurs en les confrontant une altérité trop brutale, qui leur aurait paru incroyable. Introduire dans son récit une trop grande dose d'altérité est donc, selon Paul Zumthor, prendre le risque de le voir classé par le lecteur parmi les œuvres fictives. Cela peut expliquer par exemple la référence dans deux textes de notre corpus au mythe des Amazones¹.

Les premiers récits de voyage en Amérique continueront à diffuser ces mythes : Christophe Colomb croit reconnaître en Martinique, l'actuelle Martinique (COLOMB, *Journ. bord. B.*, 1492-1493, 170, 177), « l'île femelle » dont il est question dans l'œuvre de Marco Polo (POLO, *Devis. mond. Ynde M.*, 1298, 52-53) et de Mandeville (MANDEVILLE, *Merv. mond. D.*, 1356-1357, 287, 302-303) et quelques années plus tard, André Thevet participe à son tour à la diffusion du mythe² mais, très peu de temps après son retour, il concède son erreur de jugement. Il se repend de sa trop grande crédulité en disant s'être fait berné par les autochtones.³ Un siècle environ après nos auteurs, l'expérience concrète et visuelle est encore soumise dans les récits de voyage à l'autorité livresque et culturelle même si cela commence à évoluer comme en témoigne la rétractation de Thevet.

Les voyageurs de la fin du Moyen Âge, quand ils décident de mettre à l'écrit le récit de leur voyage vont ménager une place à la parole de l'Autre. Bien évidemment, la voix dominante demeure celle du narrateur-voyageur, dans la mesure où il assure le récit de sa propre expérience de l'Autre et s'en porte garant. Néanmoins, il aura parfois recours au témoignage par oui-dire, pour diverses raisons : soit parce que l'Autre paraît plus qualifié, soit parce que le narrateur-voyageur n'assume pas certains propos et les met à distance en les déléguant à un Autre, pas toujours identifié.

Généralement circonscrite à quelques lignes, la parole de l'Autre peut dépasser sa fonction première de témoignage, quand elle s'étend sur plusieurs pages et constitue à elle seule un récit enchâssé. Elle offre alors une pause dans le récit des étapes du voyage et revêt d'autres fonctions. Pour mettre à l'écrit cette voix, le narrateur-voyageur va user de toute la palette du discours rapporté. Ainsi, il va véritablement adapter son écriture à la diégèse. La voix de l'Autre se retrouve donc mise en scène

¹ Gilles le Bouvier (LE BOUVIER, *Descript. pays H.*, p.1451, 76) et Bertrandon de La Broquière (LABROQUIÈRE, *Voy. Outr. S.*, c.1455-1457, 82) font en effet tous deux référence à un peuple de femmes vivant loin des hommes et se montrant volontiers belliqueuses.

² « Quelques uns pourroient dire que ce ne sont Amazones, mais quant à moy je les estime telles, attendu qu'elles vivent tout ainsique nous trouvons avoir vescu les Amazones de l'Asie. » (THEVET, *Fr. antarct. Amér. P.*, 1557-1558, 124)

³ « Et d'autant qu'on appelle ceste rivière des Amazones, faut entendre, que ceux qui passerent le long d'icelle, se sont forgez ceste baye et belle bourde : car il n'en est rien, et n'y a Royaume ne province en ce país là, qui soit gouverné par les seules femmes : et suis bien marry que je sois tombé en la faute de l'avoir creu, et escrit ailleurs, en ayant esté abreuvé par des Sauvages qui se font accroire de belles resveries, ainsi que fait tout peuple, oyant reciter choses qui luy apparoissent rares et estranges. A ma seconde navigation, j'ay sceu tout le contraire. » (THEVET, *Cosm. univ. C.*, 1575, t. II, livre XXII, 959b-960)

et parfois celle du voyageur lui-même, qui profitera de l'occasion pour se bâtir une image valorisante.

En convoquant la parole de l'Autre et en la façonnant, le narrateur-voyageur procède bien à un véritable travail de création littéraire. Ces récits se démarquent donc des guides impersonnels pour rapporter l'itinéraire personnel d'un voyageur, déjà littérairement travaillé.

Si l'expérience individuelle domine, il y a des cas où elle est soumise à l'autorité livresque et culturelle, notamment lorsqu'il s'agit de raconter l'altérité. Les voyageurs se réfugient alors derrière des sources, soit parce qu'ils ne parviennent pas à l'appréhender, trop marqués par une culture qui les empêche de voir avec un œil neuf, soit, comme le suggère Paul Zumthor, parce qu'ils ont à cœur de ne pas heurter le lecteur qui risquerait de classer l'œuvre parmi la fiction.

Au terme de cette étude, il apparaît qu'étudier la parole de l'Autre offre bien un angle d'observation intéressant pour rendre compte de l'individualisation progressive des récits de voyage de la fin du Moyen Âge. Les auteurs vont donc raconter leur expérience de l'Ailleurs en procédant à des choix littéraires mais ils ne parviennent pas encore à se départir des sources livresques pour dire l'altérité.

ATILF-CNRS/Université de Lorraine

Capucine HERBERT

Références bibliographiques

Corpus d'étude : récits de voyage et de pèlerinage des XIV^e et XV^e siècles écrits en moyen français

- Voy. Jérus.*, c.1395 = Anglure, Ogier d', *Le Saint voyage de Jherusalem du seigneur d'Anglure*, ed. F. Bonnardot et A. Longnon, Paris, Firmin Didot, 1878.
- Voy. et pard. M.*, c.1419-1425 = Anonyme, *Un Pèlerinage en Terre Sainte et au Sinaï au XV^e siècle*, publié par H. Moranvillé, Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, t. 66, 1905, 76-106.
- Voy. Hierus. S.*, 1480 = Anonyme de Paris, *Le Voyage de la sainte cyte de Hierusalem, fait l'an 1480*, publié sous la direction de Ch. Schefer et H. Cordier, in: *Recueil des voyages pour servir à l'histoire de la géographie*, Paris, éditions Ch. Schefer, 1882.
- Pèler. D.*, 1486 = Anonyme de Rennes, *Les Pèlerins occidentaux en Terre Sainte : Une pratique de la dévotion moderne à la fin du Moyen-Âge? Relation inédite d'un pèlerinage effectué en 1486*, publié par Béatrice Dansette, *Archivum Franciscanum historicum*, Roma, Collegio S. Bonaventura, 1979, t. 72, 31-426.
- BARBATRE, *Voy. T.-C. P.*, 1480 = Barbatre, Pierre, *Le Voyage à Jérusalem en 1480*, édition critique d'un manuscrit inédit par Pierre Tucoo-Chala et Noël Pinzuti, *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France*, années 1972-1973, Paris, C. Klincksieck, 1974.

- CAUMONT, *Voy. N.*, p.1420 = Caumont, Nompar de, *Le Voyatge d'Outremer en Jherusalem de Nompar, seigneur de Caumont*, edited by Peter S. Noble, Oxford, published for the Society for the Study of Mediaeval Languages and Literature by Basil Blackwell, 1975.
- LA BROQUIÈRE, *Voy. Outr. S.*, c.1455-1457 = La Broquière, Bertrandon de, *Le Voyage d'Outremer de Bertrandon de la Broquière, premier écuyer tranchant et conseiller de Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, publié et annoté par Ch. Schefer, Paris, E. Leroux, 1892.
- LANNOY, *Voy. amb. P.H.*, p.1450 = Lannoy, Ghillebert de, *Voyages et ambassades: 1399-1450*, extrait de : *Œuvres de Ghillebert de Lannoy*, recueillies et annotées par Ch. Potvin avec des notes géographiques et une carte par J. C. Houzeau, Louvain, imprimerie Lefever, 1878, 9-178.
- LE BOUVIER, *Descript. pays H.*, p.1451 = Le Bouvier, Gilles, *Le Livre de la description des pays de Gilles le Bouvier, dit Berry, Premier Roi d'Armes de Charles VII, Roi de France*, ed. E.-T. Hamy, Paris, E. Leroux, 1908.
- LENGHERAND, *Voy. G.*, 1486-1487 = Lengherand, Georges, *Voyage de Georges Lengherand, mayeur de Mons en Haynaut, à Venise, Rome, Jérusalem, Mont Sinai et Le Kayre, 1485-1486*, avec introduction, notes glossaire par le Marquis Godefroy Méniglaise, Mons, Masquillier et Dequesne, 1861.
- Livre nommé Le Canarien* A.C.P.P.T., c.1490 = Béthencourt, Jean / La Salle, Gadifer de, *Le livre nommé Le Canarien, textes français de la conquête des Canaries au XV^e siècle*, Sources d'histoire médiévale publiées par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 38, Paris, CNRS Éditions, 2008.
- Récits de voyage hors corpus
- COLOMB, *Journ. bord. B.*, 1492-1493 = Colomb, Christophe, *Journal de bord 1492-1493*, traduction Soledad Estorach et Michel Lequenne, présentation Michel Balard, Paris, Imprimerie Nationale Éditions, collection Voyages et découvertes dirigée par Michel Mollat du Jourdin, 1992.
- MANDEVILLE, *Merv. mond. D.*, 1356-1357 = Mandeville, Jean de, *Le Livre des merveilles du monde*, édition critique par Christiane Deluz, Paris, CNRS Éditions, 2000.
- POLO, *Devis. mond. Ynde M.*, 1298 = Polo, Marco, *Le Devisement du monde, Livre d'Ynde*, édition critique publiée sous la direction de Philippe Ménard, Genève, Droz, 2009, tome VI.
- THEVET, *Fr. antarct. Amér. P.*, 1557-1558 = Thevet, André, *Les Singularitez de la France antarctique, autrement nommée Amérique, et de plusieurs terres et isles découvertes de nostre temps*, Paris, Les héritiers de Maurice de la Porte, 1558.
- THEVET, *Cosm. univ. C.*, 1575 = Thevet, André, *La Cosmographie universelle*, Paris, Guillaume Chaudière, 1575.

Bibliographie critique

- Chareyron, Nicole, 2013. *Éthique et esthétique du récit de voyage à la fin du Moyen Âge*, ouvrage édité par Jean Meyers et Michel Tarayre avec la collaboration de Liliane Dulac et Pierre-André Sigal, Paris, Champion.
- Guéret-Laferté, Michèle, 1994. *Sur les routes de l'Empire mongol. Ordre et rhétorique des relations de voyage aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris, Champion.
- Guérin, Olivia, 2003. « Les processus de nomination des référents non répertoriés dans les récits de voyage : Faits de langue ou de discours ? », *L'information grammaticale* 92, 8-12.
- Le Huenen, Roland, 1990. « Qu'est-ce qu'un récit de voyage ? », *Littérales* 7, 11-25.
- Richard, Jean, 1996. *Les Récits de voyages et de pèlerinages*, Turnhout, Brepols.

- Surdel, Alain-Julien, 1982. « Oultremer, la Terre sainte et l'Orient vus par les pèlerins du XV^e siècle », *Senefiance* 11, 325-329.
- Zumthor, Paul, 1993. *La Mesure du monde. Représentation de l'Espace au Moyen Âge*, Paris, Seuil.

Dictionnaires cités

- DMF=Martin, Robert (ed.), *Dictionnaire du moyen français (DMF) 1330-1500*. [ouvrage électronique consultable sur le site de l'ATILF-CNRS <<http://www.atilf.fr/dmf/>> (version 2012)], 1998-.
- TLFi=Trésor de la Langue Française Informatisé, Centre Nationale de la Recherche Scientifique (CNRS) / Analyse et Traitement Informatique de la Langue Française (ATILF) / Université Nancy 2 (accessible sur Internet : <<http://www.cnrtl.fr/definition>>)